



Négocier un licenciement suite à une mutation géographique imposé

Par **virg**, le **05/09/2010** à **13:52**

Bonjour,

De retour au travail apres un congé parental de 3 ans mon employeur m'annonce que les locaux vont etre transférés sur une autre ville. Ce qui me pose probleme car mon temps de trajet pour me rendre au travail sera doublé(voir triplé selon circulation), donc plus de frais de transport et plus de frais de garde pour mes enfants. Je sollicite ainsi vos conseils afin de savoir si je suis en droit de refuser cette mutation géographique et de demander a mon employeur un licenciement? Si oui quel type de licenciement dois-je négocier (économique ou conventionnel sachant que je dépends de la convention commerce de gros)? Mon employeur peut-il refuser de me licencier? Je vous remercie d'avance pour votre réponse